

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au staglaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : OKTEO
Adresse : 3 Rue Jules Rimet
89400 Migennes
啻: 0474250970
certifle que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: DIABY Prénom: MAMADOU
Né(e) le : 20 / 01 / 2001 Sexe : F ☐ M ☑
Adresse : 94 Bd Mansart
21000 Dijon
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option 🔲 SISR 🔯 SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Lycée Le Castel
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 20 / 02 / 2023 au 24 / 03 / 2023
Représentant une durée totale de5 nombre de semaines / de mois
(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaqui période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve

dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 -- code de l'éducation art. D.124-9)

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

AKCHA Mohamed, Chef de projet

OKTEO SAS

259, route des Soudanières CS 10002 01250 CEYZÉRIAT Tél. 04 74 25 09 70

SIRET: 333 264 810 00016